



Femmes tunisiennes et pratiques sportives : contexte socio-historique

Auteur : Hafsi Bedhioufi, Sociologue et Maître-assistant à L'ISSEP de Ksar Said, Université la Manouba Tunisie
Hanane Mrabet, Inspecteur en EPS, Doctorante en STAPS, ISSEP Ksar Said, Université la Manouba
Sinda Ayachi, Assistante en psychologie, ISSEP Kef, Université de Jendouba
Chercheurs dans le domaine de la recherche scientifique et sportive.

Résumé

L'étude des pratiques sportives par les femmes en Tunisie se confronte au risque de céder à une approche réductrice en associant au corps un critère unique et sa dimension physique.

Le corps féminin, puissant indicateur de l'acculturation, est aussi un levier d'intégration dans les échanges méditerranéens. Ce corps domestiqué, réprimé, voilé, caché et libéré permet d'analyser et de comprendre cet idéal corporel féminin dans certaines sociétés méditerranéennes.

ملخص

دراسة الممارسات الرياضية من طرف المرأة في تونس تطرح نظرة ضيقة فيما يخص الجسد كمعيار أحادي من الجانب البدني.

جسد المرأة يعتبر معيار قوي يعبر عن ثقافة عدم تفتح و كمكانيزم للاندماج في التبادلات المتوسطة.

إن السيطرة على الجسد المغتصب، الغير المكشوف، المتحرر يسمح بتحليل و فهم هذا الطموح الجسدي عند المرأة في بعض المجتمعات المتوسطة.

Introduction

La perception du corps, celui des autres, est influencée par la société dans laquelle l'individu évolue ainsi que par les modèles corporels qu'elle diffuse. Le rapport au corps porte l'empreinte de la culture, la marque d'un vécu, mais aussi des activités quotidiennes. L'histoire des pratiques corporelles dans le Maghreb traduit un rapport dominant/dominé entre les civilisations qui se sont succédées. Ces rapports culturels sont rarement pacifiques quoi qu'il en paraisse. Personne ne peut se douter du dynamisme de l'acculturation générale des populations du Maghreb. « Pour saisir la nature de l'acculturation, disaient Errais et Ben Larbi, il faut se reporter à la cause première qui est la colonisation. L'acculturation ne se réduit pas à l'affrontement de deux cultures, elle est le produit de transformations économiques qui interviennent simultanément dans deux sociétés. La culture prédominante sera celle de la société dont les forces productives seront les plus développées. La colonisation est la domination économique du monde agro-servile par le capitalisme occidental. La domination économique du capitalisme ira de proche en proche, par l'intermédiaire de ses agents premiers (missionnaires, ethnologues, militaires, enseignants, administrateurs, médecins) donner la notion de péché pour pouvoir sauver, donner la notion de sauvage pour pouvoir civiliser » (Errais et Ben Larbi, 1986, p. 56). Les mécanismes de la domination sont regroupées en trois phases selon les formes de l'application du pouvoir : « la première phase est celle d'un pouvoir répressif qui se manifeste par sa force militaire et policière, la deuxième phase est celle de l'intégration des dominés à la gestion du système colonial, et la troisième phase représente la passation du pouvoir et l'intégration des dominés au processus de leur propre domination » (Errais et Ben Larbi, 1986, p.58). La construction de l'Etat-nation, par l'élite politique, après l'indépendance est le meilleur témoin. Président du conseil puis de la république, après l'abolition de la monarchie le 25 juillet 1957, Habib Bourguiba entreprend dès 1956 des réformes afin de détruire des carcans coupables, à ses yeux, de

fossiliser une société désormais condamnée à évoluer vite pour faire vraiment partie des nations libres. Il fait promulguer un code du statut personnel révolutionnaire qui donne aux femmes des droits dont elles ne soupçonnaient même pas l'existence. (Bessis et Belhassen, 1992) « Linceul noir », « misérable chiffon », « épouvantable suaire » », Bourguiba ne trouve pas d'épithète assez forte pour exprimer son mépris à l'égard de ce qu'il considère comme le symbole de l'oppression des femmes, le voile. Emna Ben Miled souligne qu'en appelant à l'abandon du voile, Habib Bourguiba a honoré, sans le savoir lui-même, la mémoire de ses innombrables aïeules paysannes. Car on pense que leur entrée dans la vie publique n'a commencé qu'après leur entrée dans le 20^{ème} siècle et surtout avec leur entrée dans la modernité après l'indépendance de la Tunisie en 1956 (Ben Miled, 1998). Chaque société façonne le corps. Ainsi, tenter de comprendre cet idéal corporel féminin que la société diffuse c'est prêter attention aux valeurs corporelles déjà intériorisées qui fixent les règles de conduite, les comportements et les attitudes corporelles. Si la femme tunisienne fait un pas vers la modernité elle garde un pied dans des traditions et des cultures qu'elle partage, tout le long de son histoire, avec les femmes méditerranéennes.

1- Le corps séducteur

Il est classique d'assimiler la féminité à la tendresse, au charme et à la séduction. Le mérite d'être toujours plus belle, plus charmante et plus séduisante revient à la femme. La séduction renforce la crainte de ne pas plaire à l'autre sexe, de ne pas être à la hauteur de son amour. « Une mère marocaine donne traditionnellement deux conseils essentiels à sa fille qui s'apprête à se marier ; être propre, être toujours désirable » (Naamane Guessous, 1988, p. 213). Séduire et plaire à son mari représentent un but et une satisfaction en soi. La femme mariée doit retenir par les ruses et artifices de l'apparence l'attention de son époux. « [...] Les interdictions qui pèsent sur la vierge ne valent donc pas pour celle qui retrouve un homme légitime dans son lit » (Naamane

Guessous, 1988, p.213). Sa parure n'est pas un innocent embellissement, mais un véritable charme d'amour, chargé d'un sens érotique. C'est au hammam que commencent préparation érotique, purification, massage, soins aux cheveux, décoration des mains et des pieds au henné ; un érotisme flagrant s'exalte des parties du corps voilées. “ Illi it hib zinhâ îdoum tîmchî lil hammam koul youm ”, celle qui veut garder sa beauté pour toujours, qu'elle aille au hammam chaque jour, dit un proverbe tunisien. Le voile n'est pas seulement ce vêtement coutumier qui est chargé de “ cacher à l'homme de la rue la femme qui le croise ”, mais surtout il est un vêtement dont la fonction cachée est de condenser sur elle le véritable regard de l'homme, autrement dit le regard désirant. Le vêtement, loin de remplir sa fonction sociale de “ pudeur ”, exacerbe les rapports entre ce qu'il masque, le corps, et le voyeur. La femme arabe musulmane, à sept ou huit ans, est considérée comme un objet attrayant. Elle est définie biologiquement comme mère-épouse, statut qu'elle a fortement intériorisé au cours de son histoire. Elle n'est que celle qui plaît et qui procréé. L'accentuation des rondeurs au niveau de la poitrine et du bassin constitue un critère capital, la chevelure longue, épaisse et non crépue est un atout majeur. Les fesses peuvent constituer une source non négligeable de la conduite de séduction. « Les descriptions [...] de la beauté plastique des fesses dans l'érotisme arabe sont [...] : il faut qu'elles soient à la fois amples mais fermes, douces sans être molles, pourvues d'un tissu épidermique fin et délicat ; enfin, il faut qu'elles soient gracieuses mais suffisamment épanouies afin d'offrir la densité sensuelle que l'homme attend d'elles » (Chebel, p.60). La femme séduisante, désirée, est celle dont la beauté réside avant tout dans son visage qui constitue son capital. La rougeur naturelle des pommettes est un signe apprécié de bonne santé. Le tatouage est certes une expression corporelle mais en même temps un charme d'amour. Il peut être chargé d'une signification clairement sexuelle lorsqu'il est situé sur le pubis. Ce rapport au corps, au sien et à celui d'autrui, se déploie dans un contexte culturel particulier qui ne prend en compte que le

désir masculin, excluant de fait l'expression de toute sensualité féminine. Le regard de la femme ne doit pas flotter librement, elle doit le maîtriser complètement, c'est alors qu'on apprend à la fille à ne pas fixer l'homme, à marcher la tête basse, à ne pas élever la voix et à ne pas rire trop fort. Reste à signaler que le désir homosexuel est banni, c'est une anomalie et les homosexuels sont dans l'égaré comme le signale le Coran (Sourate Al 'Araf, Versets 78-79-80 ; Sourate Al Hijr, Verset 74.). On ne parle pas de beauté chez l'homme, mais plutôt de virilité, l'homme doit avoir un visage dur, garni de moustaches épaisses, un corps solide, épais et une grande taille inspirant la force et la puissance. La seule vue des jolis garçons suscite aux yeux du "Fiqh" des troubles et de terribles tentations. Al Hassan Ibn Dhakwam disait : « Ne vous asseyez pas à côté des fils des riches et des nobles : ils ont des visages comme ceux des vierges et ils sont encore plus tentateurs que les femmes » (Sourate Al 'Araf, Versets 78-79-80 ; Sourate Al Hijr, Verset 74). La société tunisienne craint le corps séducteur féminin mais elle l'accepte. Alors que le corps séducteur masculin n'est pas admis par peur de l'homosexualité.

2- Le tabou de la virginité

Toute la méditerranée, entre l'antiquité et nos jours, a sacralisé la virginité. « Dans la Grèce antique, souligne Emna Ben Miled, la jeune fille qui enfreignait le tabou de la virginité était vendue par son père sur la place de la marché » (Ben Miled, 1998, p. 271) De sa part le christianisme a repris le culte biblique de la virginité. « Les trois religions du livre se sont donc tenues la main pour renforcer le culte de la virginité et celui-ci imprégna les deux rives de la méditerranée de la même façon ». (Ben Miled, 1998, p. 272) Dans l'histoire de la Tunisie, ce culte est entré dans les villes à partir des influences culturelles qui se sont entrées par la méditerranée. Par ailleurs, les populations berbères n'avaient pas connu le tabou de la virginité. L'ethnologue el Hassen el Wazzan, en observons les tribus berbères des Chaouias qui vivaient d'économie pastorale dans diverses plaines et montagnes du Maghreb souligne que : « Toutes les jeunes filles, avant de se marier,

peuvent avoir des amants et savourer les fruits de l'amour. Le père même fait le meilleur accueil à l'amant de sa fille et le frère à celui de sa sœur, si bien qu'il n'est pas de femme qui apporte sa virginité à son mari » (Ben Miled, cité par Bel Haj, 1998, p. 273).

La virginité constitue la pierre angulaire de l'éducation féminine dans le milieu traditionnel tunisien. La femme doit être vierge, la nuit de noces. La virginité est un objet d'adoration pour la religion musulmane. D'après 'Aïcha, l'Envoyé de Dieu a dit : « J'ai vu en songe qu'un homme te portait enveloppée d'une pièce d'étoffe de soie. Il me disait : "voici ta femme, enlève l'étoffe qui la recouvre", Et alors je vis que c'était toi. Si cette chose a lieu de la part de Dieu, elle s'accomplira : m'écriais-je alors » (El Bokhari, 1984, p. 549). Les hommes pieux et vertueux qui ont pu accéder au Paradis ont pour récompense des houris. Ces femmes éternellement jeunes et belles, ayant une virginité sans cesse renouvelée, sont décrites ainsi par le Coran : « Et des belles qu'en vérité Nous avons ouvragées d'ouvrage, puis faites vierges, amoureuses, toutes de même âge pour les gens de la droite » (Sourate L'échéant, Versets 35-36-37-38).

La virginité est considérée comme la seule et unique preuve de la bonne conduite de la jeune fille en matière de sexualité. C'est la pièce maîtresse de son bonheur et de celui de toute sa famille. Les rapports préconjugaux sont condamnables. Tout rapport sexuel en dehors du mariage ou du concubinage est répréhensible. La jeune fille, jusqu'à son mariage, est jalousement gardée, comme un bijoux fragile qu'un rien peut briser pour toujours. Elle ne peut ni courir, ni faire des mouvements violents, ni monter à califourchon, ni grimper une échelle, ni consommer certaines substances qui ont la réputation de faire perdre la virginité. Le tabou de la virginité est un tabou du corps. Quel que soit le lieu où se passe la défloration, pour la femme être déflorer est un rite social bien plus qu'un acte sexuel, alors que pour l'homme c'est sa réputation de virilité qui est en jeu. La virginité n'appartient à la femme que dans la mesure où elle l'a joyeusement préservée dans le passé, c'est une propriété de l'homme. Lors de la nuit

de noces la jeune fille devient femme aux yeux de tous, parce qu'un homme l'a pénétrée.

Le jour du mariage, on accompagne la jeune mariée à sa nouvelle demeure, avec un cérémonial joyeux. Après les compliments d'usage, la foule des amis se disperse. Les intimes attendent le verdict du mari qui est entré dans la chambre nuptiale. Après un certain temps, le jeune époux quitte la chambre, enveloppé dans un burnous blanc. Une femme proche se précipite dans la chambre. Elle rhabille la jeune mariée la préparant ainsi à accueillir les convives. C'est avec fierté qu'on expose le lendemain des noces la chemise nuptiale trempée de sang, signe de la virginité de la jeune mariée et preuve de l'honorabilité de la famille. Et si, par malheur, le mari découvre que sa jeune épouse est déjà déflorée, il la répudie. Et dans certaines régions de Tunisie la jeune fille subit les plus durs des châtements. De nos jours, les mentalités ont perdu de leur rigidité et de leur étroitesse. La question de la virginité reste de rigueur, mais la jeune mariée, qui a fraudée, n'est plus répudiée le soir même de ses noces. Les familles font preuve de plus de souplesse et essaient d'arranger les choses à l'amiable. On invente alors l'histoire d'un désaccord au sein du couple et on facilite les démarches du divorce. Si les choses vont bien, il n'est plus d'usage de vérifier la chemise des noces la nuit même du mariage, et ce n'est que le lendemain que la belle-mère prend le drap et, munie d'un cadeau, se rend chez la famille de la mariée. La mère de la fille reçoit les félicitations chez elle. On remarque combien l'opinion tunisienne croit encore à l'absolue nécessité de la rupture de l'hymen. Cette dernière doit être accompagnée par un saignement dès le premier coït.

3- La nudité

Parler de la nudité en Islam c'est aussi parler des habits qui recouvrent le corps. La tradition nous apprend que même si l'on est vêtu on peut être nu. Un hadith, dans ce contexte, dit : « Combien de femmes bien habillées en ce monde seront nues au jour de la résurrection ? » (El Bokhari, 1964, p. 280). Le vêtement est un des

premiers indices d'une conscience humaine (Adamique) de la nudité. Une personne nue est celle dont les organes sexuels ne sont pas masqués aux regards par un objet adéquat ; est vêtue celle qui cache au moins ces parties là du corps. On se situe dans un autre registre lorsqu'on dit qu'une partie du corps qui n'est pas recouverte est nue. Bien que la nudité totale porte encore des marques culturelles, elle est "Haram", interdite en Islam. La question de la nudité se pose de deux points de vue. Le premier, celui qui intéresse la question du rituel ; il s'agit des parties du corps qui doivent être couvertes pour que la prière et le pèlerinage soient valables. Le deuxième concerne les autres circonstances de la vie, où la notion de " 'Awra " apparaît très forte. Par ailleurs, « chaque civilisation choisit, par un réseau d'affinités électives difficiles à déterminer, ses zones privilégiées de transformations ; zones aussi habiles et mouvantes que celles de l'érotisme ou de la pudeur. Les modifications corporelles échappent au seul individu, elles dépendent d'une collectivité homogène qui, à un certain moment, réalise un consensus secret lui dictant de s'attaquer à telle ou telle partie de l'anatomie » (Borel, 1992, p. 18). La partie du corps à dissimuler au regard d'autrui va du nombril aux genoux pour l'homme, quant à la femme, elle ne doit laisser voir que son seul visage et ses seules mains. La nudité est un tabou qui est en liaison étroite avec la sexualité. La nudité naturelle est absolument inadmissible, insupportable, voir même dangereuse. Ce que tu hais que les gens observent en toi (en public), ne le fais pas quand tu es seul, souligne la tradition musulmane. Khatibi souligne qu' « Un corps nu, et, comme on dit adorable, détourne Adam de l'adoration de Dieu, invisible et absent. La nudité élimine la pensée tournée vers Dieu : elle désymbolise le nom de Dieu. Si j'aime un corps nu, sans la parure de ses rêves d'absence, je le fétichise et le mets à la place de Dieu, j'en fais la sculpture d'un désir pervers, la mort de Dieu » (Khatibi, 1988, p. 98). Les personnes pubères et les enfants qui peuvent exciter les désirs doivent être recouverts. On ne peut regarder cette nudité qu'en cas de nécessité, en particulier lorsqu'il s'agit de soins à donner. Même

quand on est seul, la nudité est déconseillée, parce que la solitude absolue n'existe pas dans un monde que nous partageons avec les jîns et les anges. Le corps nu, absolument nu, est considéré comme bestial car il assimile l'Homme à la bête. Un corps vêtu exhibe son humanité et son intégration à un groupe constitué. Très naturellement, dans le discours coranique, la nudité désigne aussi la pauvreté et la faiblesse spirituelle et morale. Eve et Adam ont découvert leur nudité après avoir goûté à l'Arbre. Symbole de la tentation, la nudité a provoqué la rupture avec le Créateur. Ne plus montrer son corps nu, le vêtir est le contrat adamique avec l'ordre divin. L'histoire adamique terrestre illustre la transgression des commandements d'Allah, puisqu'elle prône le dévoilement du corps et le voilement de l'esprit. « Il est de bienséance et de la pudeur de couvrir toutes les parties du corps, écrit Françoise Loux, hors la tête et les mains ; ainsi, il est indécent d'avoir la poitrine découverte et les bras nus, les jambes sans bas et les pieds sans souliers ; il est même contre la loi de Dieu de découvrir quelques parties du corps que la pudeur aussi bien que la nature obligent de tenir toujours cachées » (Loux, 1979, p. 83).

Cette interdiction de se dévoiler subsiste-t-elle lorsqu'il s'agit d'époux, ou d'un couple uni par le concubinage légal ? La réponse varie selon les écoles. Pour le rite malékite, le mari ou le maître peut voir le corps de son épouse ou de sa concubine, y compris le sexe et vice-versa, l'épouse ou la concubine peut voir de son mari ou de son maître tout ce qu'il peut voir d'elle. En rite chafî'ite, le mari ou le maître peut voir tout le corps de sa partenaire à l'exception du sexe, et la réciproque est vraie, à condition toutefois que la femme y soit autorisée. Les disciples du hanafisme affirment que le fait de se regarder mutuellement le sexe durant le coït augmente l'aptitude à parvenir à la quintessence de la jouissance.

La réalité est essentiellement variable, selon les diverses régions de la Tunisie et aussi les institutions de rassemblement. Chose paradoxale, c'est le hammam, institution typiquement islamique, qui soulève le plus de réprobation. « Le tenancier du hammam tient

toujours des pagnes à la disposition des hommes qui les portent pour cacher la petite 'aoura, c'est-à-dire le sexe proprement dit. Mais il n'est pas rare d'en voir qui, par trop négligents, ne se dissimulent pas assez ou même qui, ostensiblement tournés vers un mur, se rasent tranquillement le pubis. Quant aux femmes on peut avancer que la moitié n'hésite pas à entrer en tenue d'Eve. Les autres portent soit un drap, soit un caleçon, soit encore un vague cache-sexe » (Bouhdiba, 1986, pp. 205-206). Lors du pèlerinage à la Mecque, on est tenu de couvrir la “ 'Awra ” au moyen d'une étoffe blanche, que l'on noue autour de la taille. Une autre manière de mettre le corps sous une nouvelle variante de nudité. Cette variante tend à être métacorporelle sans toutefois exclure l'aspect séducteur. Devant les personnes du même sexe le Musulman doit au moins couvrir son corps du nombril aux genoux. Le sport, activité ludique spectaculaire, mettant en jeu le corps semi-dénudé, est déclaré étranger à la société traditionnelle tunisienne. Le corps féminin est au cœur du combat des traditionalistes. Surtout lorsque la femme accède à la pratique sportive, en dénudant en partie son corps et on l'exposant au regard du public. Elle fait l'objet d'intimidations et de menaces. Dans les clubs comme dans les séances d'éducation physiques, le voile réapparaît ces dernières années. L'Islam un enfant de la Bible et des Evangiles, a repris cette tradition judéo-chrétienne du voile du corps. Le voile a mis sa trace sur le corps des femmes juives, chrétiennes, puis musulmanes. En Méditerranée antique, le voile apparaît d'abord, sur la rive gréco-romaine de la Méditerranée. Ce n'est que par la suite qu'il a pénétré sur la rive sud. En Egypte ou en Tunisie après les conquêtes occidentales. Toutefois le voile est devenu citoyen (Ben Miled, 1998)

Il suffit de voir les Tunisiens d'aujourd'hui pour comprendre qu'une mutation profonde s'est opérée. « L'humidité dans la pratique profane ou la pratique sacrée s'accompagne de la nudité du corps ou d'une forme de nudité quand il s'agit des pratiques ménagères. Les femmes sont pieds nus et peu vêtues en hiver, légèrement vêtues en été, lorsqu'elles s'adonnent à ces pratiques. La nudité accompagne

l'acte humide » (Zannad Bouchrara, 1994, p. 67). Pendant la saison chaude, sur la plage, hommes et femmes mettent des maillots de bains. La nudité est partout, dans les maisons de tolérance, à la télévision, et dans les rues des grandes villes. Une chose certaine ressort du vécu quotidien : la nudité en Tunisie contient le tout et la personne toute entière. De nombreux jeunes, des citoyens ne vivent plus la mystique du corps. On note une tendance générale à ne pas se fixer dans la tunisianité et l'arabité aux contours dessinés par les islamistes, dans un passéisme aux valeurs soi-disant musulmanes. Dans différents lieux de socialisation le vêtement, les cheveux, les ongles, les jambes et la poitrine représentent le corps entier support de la personne. Or, être tunisien c'est d'abord être un homme. La Tunisie, pays marqué par une dynamique de changement socio-culturel accélérée, placent les femmes face à deux modèles culturels en principe contradictoires : le modèle traditionnel et le modèle dit moderne. Contrairement à la vision superficielle de certains observateurs, le sport féminin ne représente pas la culture ancienne, authentique, opposée à la nouvelle culture factice, née de la pénétration occidentale; en réalité il fait partie, lui aussi, de cette nouvelle culture. Mais il est vrai que le sport féminin ne renvoie pas à l'ancienne société mais à la nouvelle. Le sport est une situation motrice. Il est compétition. Il est aussi un fait social et institutionnel. Pour ces trois critères: situation motrice, compétition réglée et institution, le sport se distingue radicalement des jeux de sociétés, des rites et des jeux sportifs traditionnels. Il impose aux femmes une nouvelle apparence. L'universalité du sport impose une tenue sportive particulière. Cette standardisation de la pratique sportive touche aussi la tenue. Elle est un élément important de distinction pour chaque discipline sportive. Elle ne tient pas compte de la particularité de la société arabo-musulmane (Chebbi et Bedhioufi, 2001). Si les habits sont le symbole d'appartenance à une ethnie, un pays, une époque et une circonstance bien déterminée. La tenue sportive est particulière à la pratique sportive institutionnalisée. Une tenue universelle pour un phénomène social total. Mais cette universalité

n'est qu'une leurre, car dès qu'on parle d'une pratique sportive on évoque une tenue particulière. Cette dernière évolue avec le temps et la mode.

La performance sportive est garantie non pas par l'entraînement sportif seulement mais aussi la tenue influence le gain de quelques secondes, ou quelques mètres.

Le sport est la pratique la plus répandue en Tunisie. Cette place qu'occupe le sport dans la société nous permet d'aborder la conception et la signification de la tenue sportive cette dernière qui est un élément de distinction pour chaque discipline sportive, elle pourrait être aussi un élément important dans l'amélioration de la performance sportive. De même elle pourrait être un symbole d'insurrection. Elucider la signification et la conception du paraître (corps vêtu, corps nu, transcription ... etc.) évitera peut être de soulever un faux débat qui confond la mise en scène du spectacle sportif avec les oppositions entre tradition et modernité. Par ailleurs, la pratique physique et sportive entraînant une semi nudité. Cette réalité heurte le discours de l'Islam orthodoxe qui considère que le corps féminin doit être soumis mais aussi voiler et cacher. Cette question du corps vêtu/corps voilé est plus jamais d'actualité depuis la révolution du 14 janvier 2011 en Tunisie et le retour des islamistes sur la scène sociale. Le discours, mais aussi la pratique se radicalise de plus en plus par les groupes d'activistes islamistes dans les mosquées, les écoles et la rue.

4- Sport masculin versus corps féminin

Cette réflexion permet d'apercevoir la place qu'occupe la femme sportive dans la société tunisienne. Le sexisme est une réalité, les femmes sportives tunisiennes se trouvent partagées entre les tentatives de s'opposer, de s'assumer et celle de ne pas s'impliquer, de se distinguer des autres femmes et de se présenter comme la femme « idéale » aux yeux de l'homme.

Le sport est, et reste, une affaire d'homme bien que les femmes aient affirmé leur engagement, la survivance de cette mentalité persiste encore. La femme n'est pas faite pour se mesurer à l'homme. Car ce

dernier lui réserve le fondement esthétique du mouvement et la grâce du geste. Les sports dits « masculins » demandent la force, la puissance, l'endurance, alors que la souplesse, la grâce, l'esthétique, l'expressivité sont des valeurs attribuées aux sports « féminins ». Voilà une idée longuement véhiculée et une conviction largement pratiquée. « L'histoire du sport féminin « français », par exemple, est jonchée de cris de haine et de hargne, qui n'ont rien à envier à ceux des actuels conservateurs « maghrébins ». (...) les conservateurs de l'époque les traitent de tous les noms. Elles sont des traîtres à leur conditions initiales, elles sont perdues pour leur féminité » (Barreau, 2002, p. 262). La question de la féminité est un problème central de l'analyse de l'histoire des pratiques sportives féminines. La véritable entrée dans le sport, s'est marquée surtout au moment où les femmes prennent part au monde du travail en assurant une participation considérable dans la production industrielle. En effet, la femme se trouve concernée par l'activité sociale, politique et économique, du savoir et de la connaissance, dans le monde de l'égalité, de la justice et du militantisme. « les Maghrébins veulent des femmes instruites et cofinancières du foyer mais sans aucun pouvoir qui entame le leur, des femmes qui sortent pour aller travailler sans pour autant être libres d'elles-mêmes, les apports matériels de la modernité sans leur conséquences sur la condition féminine » (Bessis et Belhassin, 1992, p. 168). Depuis 1956, et d'après le palmarès des championnats nationaux, nous soulignons la présence d'équipes en sport scolaire en hand ball, basket ball et volley ball. La saison sportive 1965/1966 a connu l'organisation de la première coupe féminine en basket ball. La rencontre a opposé la Zitouna Sport à l'Olympique de Béja. Depuis le sport féminin n'a cessé de prendre sa place et la Tunisie a abrité le premier festival pan africain de la jeunesse féminine de basket ball du 15 au 22 juillet 1973. Cette participation modeste quel soit a permis à la Tunisie de terminer à la première place avant le Sénégal puis la Guinée et le Soudan en quatrième place. Cette rencontre continentale était précédée en 1971 par l'organisation des premiers championnats

maghrébins inter nations. Dans la région de la Marsa se sont déroulés les rencontres, où la Tunisie a imposée sa suprématie féminine. Aujourd'hui, on décèle une minorité féminine au sein des sports dits « masculins » ou « sports d'hommes » à l'exemple du football, rugby, sports de combat, sports mécaniques. Comme elle a investi presque tous les domaines de la vie sociale, la femme tunisienne a investi tout autant le domaine sportif. Il faut rappeler que sa participation fut assez tardive par rapport à l'occident mais ceci est compréhensible vu la différence des cultures et la rigidité des mentalités. Explicitement énoncés comme l'apanage des hommes, les territoires sportifs deviennent inéluctablement enviés. Une envie légitime qui a poussé la femme à s'immiscer, faire ingérence, conquérir, s'imposer... (Louveau, 1991) et elle y est parvenu tant bien que mal. Prenons l'exemple de la décennie 1994-2004, au premier regard, on pourrait dire que la femme d'aujourd'hui, à la différence d'hier, est largement investie dans le mouvement sportif. A elle seule l'augmentation globale des licenciées le montre : en 1994, toutes fédérations confondues, on comptait 8472 de licences féminines ; en 2004, on en compte 21330. En 10 ans, leur nombre s'est multiplié par 2,5. En effet durant ces mêmes périodes, les effectifs masculins progressent eux aussi : en 1994, 53619 licenciés, en 2004, 83156. L'effectif des féminines a augmenté de 60,28% versus 35,5% pour les hommes. Mais si l'on considère la place qu'elles tiennent parmi l'ensemble des licenciés, ce qui frappe alors, c'est qu'elles sont à peine plus représentées actuellement dans le mouvement sportif institué qu'elles ne l'étaient hier : en 1994, les licences féminines représentaient 13,64% de l'ensemble des licences, en 2004, elles représentent 20,42% de la totalité. Quand on sait que la population tunisienne se compose de 50% de femmes, c'est peu dire que parmi les licenciés, c'est-à-dire au sein des pratiques sportives structurées, organisées, de longue date pour beaucoup, les femmes sont et demeurent nettement sous-représentées. La quasi-totalité des sports s'offrent aujourd'hui aux femmes comme théoriquement possibles ; or jusqu'à nos jours, il y

a des pratiques qui, de fait, sont largement féminisées, certaines qui le sont moins, quand d'autres demeurent fortement masculinisées (Louveau, 2000) et c'est précisément à cette catégorie que l'on s'intéresse actuellement. Dans de nombreux cas ces disciplines sportives sont dès leurs origines exclusivement masculines, et les institutions ne s'ouvrent que tardivement (récemment) aux femmes. Celles-ci pour autant ne s'y précipitent pas, la féminisation reste ici un phénomène discret, on ne saurait parler de conquête massive. Le judo fut le premier sport de combat investi par les femmes et ce officiellement en 1976. Il compte à nos jours 3734 femmes ou jeunes filles soit 44,14% de l'ensemble des licenciés. En effet, on y enregistre le taux le plus élevé des participantes dans ce genre de sport. La lutte vient en second lieu de point de vue chronologique, la première compétition féminine a eu lieu en 1996, où on enregistrait cette même année l'organisation du premier championnat d'Afrique de lutte féminine et qui a été organisé par la Tunisie. En 2000 on comptait 108 féminines et qui ne représentaient que 8,08% de la totalité des licenciés. Le nombre a plus que doublé en 2005, elles sont actuellement 350 soit 17,85% de l'ensemble des lutteurs. Il est à noter que cette discipline a intégré récemment les Jeux Olympiques pour les féminines (Athènes 2004). On peut donc espérer une investigation plus importante des jeunes filles dans ce sport. L'haltérophilie féminine a vu le jour en 2000 où elle ne comptait que 42 licenciées et qui représentaient 10,42% des adhérents à cette fédération. Le nombre a doublé l'année suivante (85) pour atteindre les 191 filles en 2005 soit 20,78% de l'ensemble des licenciés. La boxe s'est ouverte aux femmes lors de la saison sportive 2002/2003, elle comptait 24 boxeuses (1,75% des licences), elles sont au nombre de 49 en 2005 et qui ne représentent que 3,37% de l'ensemble des boxeurs. La fédération de boxe enregistre le taux le plus faible des licenciées féminines. Le rugby féminin a vu le jour la même année (en 2002) avec 60 joueuses (2,57% des licences). Il est à noter que c'est seulement l'année suivante qu'on a assisté au premier championnat de rugby chez les

filles et le nombre a nettement augmenté jusqu'à atteindre les 365 « rugbywomen ». En 2005, on compte 560 féminines soit 16,35% de la totalité des licenciés. Le sport roi par excellence en Tunisie, qu'est le football, n'a ouvert ses portes aux féminines qu'à la saison sportive 2004/2005. En plus des tournois nationaux pour la sensibilisation à la pratique du football, Il y a eu deux tournois internationaux de football féminin l'un a accueilli 2 équipes européennes Montpellier (France) et Arsenal (Angleterre) à Sousse et l'autre six équipes algériennes au Kef. Quoiqu'elles comptent plus de 2500 signataires, ce qui est un très bon début, les femmes n'en restent pas moins une étroite minorité dans la sphère fédérale : elles ne représentent que 4,05% des licenciés. Enfin, le cyclisme, qualifié comme sport mécanique, a accueilli ses premières féminines l'année 2004, elles étaient au nombre de 20 soit 16,67 du total des licenciés. Cette même année, la Tunisie organise un championnat arabe de cyclisme féminin avec la participation de 6 pays. La meilleure place enregistrée par les tunisiennes était la 8^{ème} place sur 30 participantes.

5- Mesdemoiselles football : qui sont-elles ?

En des temps très reculés, les Arabes jouaient à la Koura : deux camps se disputaient une balle faite de fibres de palmier ficelée en la frappant avec une tige de pale ou de branche de jujubier sauvage. Des peuplades berbères vaincues par les sarrazins auraient fait connaître des variantes de ce jeu en Espagne puis en Gaule (Le Floc'hmoa, 1962, p. 40). William Marcais et Abderrahmane Guiga ont brossé un tableau exhaustif du jeu de la Koura au centre de la Tunisie. Ils ont confirmé la participation de la femme à cette pratique : « quant aux femmes, chacune, aussitôt après avoir reçu sa portion de viande, attrapa sa nouvette et sortit dans la rue, et là, toutes se rencontrèrent. Oumm El-Kheir prit son couvre feu, le roula en boule, le ligota d'un fil de chaîne et le lança à terre en disant à ses compagnes : « Aller Jouer votre partie » (Chahed, 1986). Depuis toujours, pendant la période de sécheresse, à ElFeyja, au nord ouest de la Tunisie, les femmes, sans les hommes et les enfants, se rassemblent auprès du sanctuaire du saint

préparent le couscous, mangent et jouent au football pour invoquer Dieu. L'engagement des femmes tunisiennes dans le football est une réalité. Les réflexions suivantes proposées reposent sur des travaux académiques (Jamoussi et Agrébi, 2010 ; Boukari, 2008 ; Dridi, 2009 et Mrabet, 2006) menée sur l'engagement de la femme dans le sport et plus particulièrement des footballeuses tunisiennes en compétition, évoluant en niveau I et II du championnat national tunisien. Leur implication dans ce sport est importante. Car l'accès des femmes tunisiennes à un sport de tradition masculine n'est ni le fruit exclusif du conditionnement du milieu social d'appartenance, ni le résultat unique d'une action autonome et individuelle, autrement dit de leur choix libre. Leur orientation vers le football peut être comprise comme le produit d'une interaction entre certains éléments de leurs conditions sociales et leur désir de prise d'autonomie. Par rapports aux modèles sociaux traditionnels vécus, le football féminin apparaît comme un défi aux différences sociales liées au genre et obéit à une logique du « contre - modèle ». « Les travaux contemporains sur les processus de la différenciation sexuée montrent que les femmes et les filles déploient des stratégies variées pour inventer de nouvelles manières d'être plutôt que d'effectuer un choix entre les modèles de l'émancipation ou de la soumission » (Croquette, 2004, p. 80). L'idéologie dominante, en Tunisie, c'est de maintenir la femme dans la sphère intime de la maisonnée. Toutefois, l'investissement des femmes dans un sport « d'hommes » dévoile une dualité identitaire : masculine par rapport à leur pratique sportive et féminine au regard de leur image de femme. A côté de leurs qualités viriles, elles possèdent d'autres caractéristiques qui mettent en évidence des vertus largement féminine. Ainsi, cette identité masculine souvent associée aux deux notions de virilité et de liberté est endossée, aujourd'hui, par les femmes tunisiennes comme une manière de défendre leur statut de femme. En effet, les footballeuses déclarent accéder à ce sport pour revendiquer l'égalité entre les deux sexes (Mrabet, 2006). C'est ce trait de caractère qui leur permet, peut être, de surpasser le regard de la

société. Ainsi, en Tunisie, les rôles, les habitus, les canons esthétiques, les attitudes et les gestes féminins sont fixés par le sens et les valeurs sociales correspondant à la vision traditionnelle de la femme idéale, épouse et mère (Tlili, 2002). Bien que le football féminin soit joué depuis les années quatre vingt, il a connu beaucoup de difficultés à intégrer le réseau officiel de la pratique.

La pratique d'un sport à connotation masculine est susceptible de favoriser chez les femmes la construction d'une identité particulière. Cette identité est appréhendée comme un processus complexe qui se construit par l'interaction de la femme avec autrui et aussi par l'articulation des cadres de socialisation (Lahire, 1998). Mais pour une femme habituée à ce que le féminin représente la subordination et le pôle négatif des valeurs culturelles et morales, la pratique du football semble représenter une action libératrice. Jouer au football, pour une femme, bouscule l'édifice symbolique de l'ordre social. L'officialisation et l'institutionnalisation du football féminin déconstruit et confronte les tunisiens à leurs structures inconscientes aux structures de l'imaginaire partagé. La pratique du football n'empêche pas les footballeuses à la recherche d'un idéal corporel contemporain véhiculé par les mass-médias, caractérisé d'une silhouette svelte, la peur du surpoids. « Il est recommandé à la femme de veiller aux aspects du bien être (santé) et du paraître (beauté) afin d'être toujours désiré (...) il est classique d'assimiler la féminité à la tendresse, au charme et à la séduction » (Bedhioufi, 2000, p. 273).

Mais pour une femme habituée à ce que le féminin représente la subordination et le pôle négatif des valeurs culturelles et morales, la pratique du football semble représenter une action libératrice. Jouer au football, pour une femme, bouscule l'édifice symbolique de l'ordre social. L'officialisation et l'institutionnalisation du football féminin déconstruit et confronte les tunisiens à leurs structures inconscientes aux structures de l'imaginaire partagé. La pénétration de la femme tunisienne dans le territoire sportif est une libération du joug patriarcal.

Conclusion

Cet article s'est donné explicitement pour ambition une lecture de l'histoire corporelle de la femme tunisienne. Porter un regard critique sur ses pratiques n'est que mettre en évidence les différences et les similitudes avec les autres sociétés méditerranéennes. Le tabou de la virginité ou le voile témoignent de leur présence dans les sociétés méditerranéennes à un moment de leurs histoires. Cette étude prenant pour objet le corps féminin dans la société maghrébine en tant que démarche critique est une incitation pour l'élaboration et le développement d'un esprit critique chez le grand nombre possible des ressortissants du bassin méditerranéen. La critique peut être profitable, en ce qu'elle aide à progresser et à dépasser les réflexions identitaires et xénophobes.

Bibliographie

- Al-Ghazâli, *Revivification des sciences de la religion. Le livre de l'amour*, Lyon, Alif Edition et Paris, Ennour.
- Barreau, J.M. (2002), « Les femmes, le sport et les Conservateurs : conservateurs d'Orient, conservateurs d'Occidents » in Femmes et sport dans les pays méditerranéens. *Actes de colloque euro méditerranéen (Antibes-France) 23-25 Novembre*.
- Bedhioufi, H. (2000), « Attitudes et représentations liées aux pratiques sportives de la femme tunisienne » in Femmes et sport dans les pays méditerranéens. *Actes de colloque euro méditerranéen (Antibes-France) 23-25 Novembre*.
- Ben Miled, E. (1998), *Les tunisiennes ont-elles une histoire ?*, Tunis, Presses de l'imprimerie Simpect.
- Bessis, S. et Belhassen, S. (1992), *Femmes du Maghreb : l'enjeu*, Tunis, Cérés Productions.
- Borel, F. (1992), *Le vêtement incarné ; les métamorphoses du corps*, Paris, Calman-Lévy.
- Bouchrara Zannad, T. (1994), *Les lieux du corps en Islam*. Paris, Publisud.

- Bouhdiba, A. (1986), *La sexualité en Islam*, Paris, PUF.
- Boukari, A. (2008), *Profil de personnalité chez les footballeurs de hauts niveau : Etude comparative*, Master en Sciences de l'Intervention en Activités Physiques et Sportives, ISSEP Kef, Tunisie.
- Chahed, A. (1986), « Pratiques corporelles et sportives dans la culture tunisienne » in *Cahiers de la méditerranée*, n°32.
- Chebbi, N. et Bedhoufi, H. (2001), *Conception et signification de la tenue sportive*, Mémoire de fin d'étude, ISSEP Kef, Tunisie.
- Chebel, M. (1988), *L'esprit de sérail : perversions et marginalités sexuelles au Maghreb*, Paris, Lieu Commun.
- Croquette, E. (2004), Les sportives de haut niveau d'origine nord africaine : type d'investissement sportif, cadres de socialisation et configuration familiales, *STAPS*, 66, 179-193.
- Dridi, C. (2009), *Adolescentes tunisiennes et gestion du corps : cas des adolescentes de la région de Manouba*, Master STAPS, ISSEP Ksar Saïd, Tunisie.
- El Bokhari, (1964), *L'authentique tradition musulmane*, Paris, Bernard, Grasset.
- El Bokhari, (1984), *Les traditions islamiques*, Tome III, Paris, Adrien Maisonneuve.
- Errais, B. (2000), « corps féminin tabou et pratique sportive » in femmes et sport dans les pays méditerranéens. *Actes de colloque euro méditerranéen* (Antibes- France). 23-25 Novembre.
- Errais, B. et Ben Larbi, M. (1986), « Analyse des mécanismes de la domination culturelle : l'exemple des pratiques corporelles dans le Maghreb » in *Cahiers de la méditerranée*, n°32.
- Essai d'interprétation du Coran Inimitable*, (1986), Traduction et note de Muhammad Hammidullah, Paris, Maison d'énour.
- Jamoussi, R. et Agrébi, B, (2010), Représentations sociales des femmes sportives en Tunisie, in *Les pratiques physiques et sportives chez les tunisiens regards croisés*, Les Editions de l'ONS.
- Khatibi, A. (1988), *Par-dessus l'épaule*, Paris, Aubier.

- Lahire, B. (1998), *L'homme pluriel, les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- LeFloc'hmoan, J. (1962), *La genèse des sports*, Petite Bibliothèque, Paris, Payot.
- Louveau, C. (1986), *Talons aiguilles et crampons alu...Les femmes dans les sports de tradition masculine*, Paris, INSEP.
- Louveau, C. (1991), *Sports, école, société : la part des femmes*, Paris, Actio.
- Louveau, C. (1998), *Sports, école, société : la différence des sexes*, Paris, L'Harmattan.
- Louveau, C. (2000), « Les conditions de possibilité de l'accès des femmes aux sports », in *Actes du colloque Euro méditerranéen « femmes et sport dans les pays méditerranéens »*, ANTIBES.
- Louveau, C. (2002), *Les femmes dans le sport : construction sociale de la féminité et division du travail*. Les entretiens de L'INSEP n° 32. INSEP, Paris, 2002.
- Loux, F. (1979), *Le corps dans la société traditionnelle*, Paris, Berger-Levrault.
- Menouillard, H. (1905), « Une noce à Zarzis », in *Revue tunisienne*, n°49, Janvier.
- Mrabet. H. (2006), *La pratique du football féminin en Tunisie: modes de socialisation et identités sexuées*, Master STAPS, ISSEP Ksar Said, Tunisie.
- Naamane Guessous, S. (1988), *Au-delà de toute pudeur*, Maroc, Soden.
- Rodinson, M. (1962), « La lune chez les arabes et dans l'islam », in *La lune mythes et rites, Sources orientales 6*, Paris, Seuil.
- Stumme H. (1894), *Chants des Bédouins de Tripoli et de la Tunisie*, Paris, Ernest Leroux éditions.
- Tlili, F. 2002, « Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie », in *Revue STAPS*, 23, pp. 51-68.